

Document d'information

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

(BPJEPS AAN -Session 2024-2025)

(Programme prévisionnel sous réserve d'habilitation par la DRAJES OCCITANIE)

Titre de la formation et références

BPJEPS AAN

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité « Educateur Sportif » - Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »

Diplôme enregistré au RCNP, code : RNCP 36248

(Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques)

(Date de publication de la fiche : 03-03-2022 / Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2027)

Code certif info BPJEPS ES AAN : 71557

Niveau de qualification : 4

Code NSF : 335 – Animation sportive, culturelle et de loisirs

Formacode : 15436 – Education sportive / 15491 - Natation

Code de la fiche ROME la plus proche : G1204 - Education en activités sportives

Texte de référence : Arrêté du 29 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif ».

Public visé

Profil : Homme ou femme, sportif, pratiquant les activités physiques de la natation (en piscine et/ou milieu naturel) et souhaitant devenir éducateur sportif dans ce domaine d'activités. L'expérience pratique de ces activités est obligatoire (voir prérequis). Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et le développement des activités aquatiques et de la natation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible sur avis médical.

Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES.

Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES OCCITANIE.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est capable de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante

www.insulaformation.fr

Prérequis

Il s'agit des **Exigences Préalables à l'entrée en formation** définies par le texte de référence.

- **Être titulaire** de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :
« **Premiers secours en équipe de niveau 1** » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité ou
« **Premiers secours en équipe de niveau 2** » (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité
- **Être admis à l'examen** du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (**BNSSA**) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis,
- **Attester d'un niveau natatoire** permettant de garantir la sécurité des pratiquants et des tiers. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :
 - « **de la production de l'une des attestations de formation** secourisme susvisée et assortie, le cas échéant, de l'attestation de formation continue ;
 - « **de la production du "BNSSA"** assorti, le cas échéant, de l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis » ou de l'attestation de réussite aux épreuves du "BNSSA"
 - « **de la production d'un certificat médical** : « le certificat médical produit doit être daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test d'entrée préalable et doit être conforme au modèle figurant en annexe IV de l'arrêté du 29 juillet 2021 ;
 - « de la production **d'une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum.**

Les conditions de délivrance de cette attestation susmentionnée sont les suivantes :

- **Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération Française de Natation** ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Natation.
- « Cette performance est attestée par le Directeur Technique National de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;
- **Les personnes titulaires du "Pass'sports de l'eau" et d'un "Pass'compétition"** de la Fédération Française de Natation, de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ;
- Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;
- **Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau** inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle
- Être âgé d'au moins de 17 ans.

Conditions d'accès et modalités

- Rendre le dossier d'inscription dûment rempli dans les délais imposés
- Disposer d'un financement
- Satisfaire aux tests propres à INSULA FORMATION :

Nature de l'épreuve	Modalités de passation	Groupes d'évaluateurs
Epreuve écrite	Durée : 2 heures	Formateurs Insula Formation
Entretien de motivation	Durée : 20 minutes	Formateurs Insula Formation
Epreuve de natation	*TEP : 400 mètres nage libre à réaliser en moins de 7 minutes 40 secondes (ELIMINATOIRE) Si TEP déjà validés : 100 mètres 4 nages Durée : 2 minutes maximum	Formateurs MNS + Insula Formation

Equivalences et dispenses

Les dispenses et équivalences sont définies dans le texte de référence.

Si vous êtes déjà titulaire d'une certification dans le champ du sport (BPJEPS, CQP, Brevet Fédéral), vous disposez peut-être d'une dispense de test(s) et/ ou obtenez de droit une (des) unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS AAN.

Le titulaire d'un autre BPJEPS est dispensé des UC1 et UC2.

Il n'existe pas de passerelle.

Pour plus d'informations, contactez-nous.

Objectifs de la formation :

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation :

L'obtention du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) permet la délivrance du titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

Le titulaire réalise l'encadrement autonome en toute sécurité dans le cadre des activités aquatiques et de la natation : loisirs, forme santé et bien-être, découverte, publics séniors, personnes présentant une mobilité réduite ou souffrant de déficiences sensorielles ou mentales, aisance aquatique.

Il assure en autonomie le maintien ou l'actualisation de ses compétences physiques et techniques nécessaires à l'exercice de ses missions de surveillance et de sécurité et doit certifier tous les cinq ans un Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEP- MNS).

La formation au BPJEPS AAN vise l'obtention des compétences suivantes :

Deux compétences transversales à tous les BPJEPS :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;

- ✓ C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- ✓ C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- ✓ C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;

- ✓ C2.1-Concevoir un projet d'animation
- ✓ C2.2-Conduire un projet d'animation
- ✓ C2.3-Evaluer un projet d'animation.

Deux compétences spécifiques à la mention « activités aquatiques et de la natation » :

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

- ✓ C3-1-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
- ✓ C3. 2-Conduire la séance, le cycle, d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique
- ✓ C3. 3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation dont l'aisance aquatique

UC4 : Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

- ✓ C4. 1-Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques adaptées aux différentes activités aquatiques et de la natation.
- ✓ C4. 2-Maîtriser et faire appliquer les règlements adaptés aux activités aquatiques et de la natation.
- ✓ C4. 3-Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratique des activités aquatiques et de la natation.
- ✓ C4. 3-Réaliser en sécurité les démonstrations techniques dans le cadre des activités aquatiques et de la natation

2/ Suites de parcours et débouchés :

Après l'obtention du BPJEPS AAN, vous avez la possibilité de préparer le concours de la Fonction Publique Territoriale pour devenir Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, passer un autre BPJEPS (allègement des UC1 et UC2), passer le DEJEPS Mention Perfectionnement Sportif en Natation Course, Natation Artistique, Water-Polo (Niveau 5), entrer en STAPS.

Les activités s'exercent auprès de tout type de public et dans le cadre de structures diverses qui relèvent du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (structures

commerciales ou associations,...), ainsi que du statut de travailleur indépendant : bassins, complexes aquatiques, structures touristiques, centres médicaux / paramédicaux, associations sportives, collectivités, comités d'entreprise, à domicile chez ses clients (ou dans des lieux publics).
L'éducateur sportif peut aussi intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire.

Contenus de la formation :

Sont abordés en formation des apports théoriques, pratiques et méthodologiques tels que :

- Conception et conduite de projets pédagogiques dans le domaine des activités aquatiques et de la natation,
- Conduites d'actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs de forme et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées,
- Natation scolaire,
- Activités sportives connexes (sauvetage, plongeon, natation artistique, water-polo, ...)
- Organisation de la sécurité d'un lieu de pratique et des pratiquants,
- Prévention des risques liés à l'hygiène de l'air et de l'eau,
- Participation à la gestion administrative de la structure,
- Adaptations aux dominantes de secteur : notions de diététique, de préparation mentale, ...

Suivi et évaluation de la formation

1/ Suivi des stagiaires :

- Un responsable de formation est désigné pour l'action de formation. De plus il y a un référent pédagogique par domaine (ex. natation scolaire, aquafitness...). Ce référent évalue les acquisitions des stagiaires tout au long de leur formation.
 - Le responsable pédagogique a également la charge du suivi de l'alternance.
 - Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation. Avant les bilans individuels, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un point individuel de chaque stagiaire.
 - Mesure de l'insertion professionnelle des sortants : Nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du Ministère en charge des Sports et de la certification Qualiopi.
 - Mesure par INSULA FORMATION de la satisfaction des stagiaires. Ces évaluations sont proposées durant le cursus de formation et en fin.
 - Préparation du stagiaire à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)

2/ Processus de certification :

Evaluation	Période de référence	Lieu	Jury	Résumé du protocole
EPMSP	Cf. planning spécifique	Structures partenaires	2 évaluateurs membres de l'équipe pédagogique et qualifiés dans les activités évaluées	* Démonstration technique dans chacune des 5 disciplines du Pass'sports de l'eau * Conduite d'une séance d'apprentissage de la natation de 20 à 30 minutes * Entretien de synthèse de 20 minutes maximum
UC 1 UC 2	Cf. planning spécifique	Insula Formation	2 évaluateurs	* Restitution d'un document écrit * Présentation orale d'une expérience de conception-mise en œuvre-évaluation d'un projet avec support de présentation type PowerPoint de 20 minutes * Entretien de 20 min

UC 3	Cf. planning spécifique	Structure d'alternance	2 évaluateurs qualifiés dans les activités aquatiques et la natation (BEESAN, BPJEPS AAN)	* Rédaction d'un dossier comprenant un cycle de 5 séances minimum à 10 séances maximum d'apprentissage * Conduire en sécurité une séquence d'apprentissage de la natation de 30- 40 minutes * Entretien de 30 minutes maximum
UC 4	Cf. planning spécifique	Insula Formation	2 évaluateurs qualifiés dans les activités aquatiques et de la natation (BEESAN, BPJEPS AAN)	* 1° Démonstration d'aisance technique <ul style="list-style-type: none"> - 100 mètres 4 nages en moins d'1min50s - 400 mètres nage libre en moins de 7min * 2° Conduire une séance d'activités aquatiques en forme, santé et bien-être d'une durée de 20 à 30 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes * 3° Epreuve écrite (hygiène et sécurité et réglementation) <ul style="list-style-type: none"> - QCM de 30 questions / 30 minutes - Question ouverte / 30 minutes

Moyens et méthodes pédagogiques :

Equipements et matériels :

- Salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner.
- Un centre de ressources avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques du sport, du sport/santé, du sport/ performance, de la musculation et des techniques d'entraînement, de la réglementation, etc.
- Un espace dédié aux stagiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro- ondes, de

tables et de chaises.

Sur le plan pédagogique :

Nous découpons les journées en périodes de 3h30 au cours desquelles sont explorés les différents domaines de compétences référencés dans les unités de formation.

Celles-ci sont structurées de manière à développer des capacités transversales, en fonction de compétences et d'objectifs à atteindre.

Ces niveaux sont régulièrement évalués afin d'entériner ou non la fiabilité et la validité des démarches pédagogiques employées ainsi que l'adéquation aux attentes individualisées des stagiaires et à leur parcours de formation.

Les séquences de formation s'organisent tantôt sous forme d'exposés, de travaux pratiques, de mises en situation professionnelles, ou encore d'analyse de pratique professionnelle.

En outre, tout au long de la formation le stagiaire intègre une structure d'alternance dans laquelle il est mis en situation professionnelle régulièrement.

Nous mettons à disposition une liste de structures partenaires sur demande.

Durée de la formation et modalités d'organisation (ruban pédagogique)

1/ Lieu de la formation : INSULA FORMATION

Adresse Physique :

Camping LVL Les Ayguades

Avenue de la Jonque

11430 GRUISSAN

2/ Nombre de stagiaires : Chaque parcours de formation est habilité pour accueillir 8 à 20 participants

3/ Ruban Pédagogique :

Notre programmation prend en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et intègre différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

La progressivité des apprentissages se traduit par l'augmentation des niveaux de difficulté et de complexité des tâches proposées et prend en compte les acquis liés à l'expérience professionnelle en entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, nous structurons notre programmation pédagogique autour de 4 étapes de formation.

Certains apprentissages, considérés comme « cœur de métier », seront animés de manière linéaire, tout au long de la formation.

- **1ère étape :** Cette étape vise en priorité les savoirs "fondamentaux" et certains savoirs faire démontrés par l'équipe pédagogique concernant tous les modules de formation.

A ce stade, les stagiaires seront dans une logique "d'information et d'utilisation" des savoirs. La majeure partie des mises en situations est organisée avec des tâches simples.

Des temps d'amélioration de pratique personnelle sont également planifiés.

Cette étape poursuit en outre les objectifs liés à la prévention et à la sécurité (morale et physique) et doit permettre de sensibiliser le stagiaire dans ces domaines, lors de toutes ses conduites professionnelles : observations, analyses de situations, adaptations, ainsi que les bases des techniques de communication. Nous souhaitons également aborder certaines connaissances liées au fonctionnement des pratiquants qui nous semblent indispensables pour une meilleure mise en sécurité.

Les liens avec les structures d'alternance se mettent en place, les réunions d'harmonisation sont organisées et les temps d'échanges aussi nombreux que possible.

- **2ème étape :** Cette étape est une évolution de l'étape précédente : les compétences développées sont les mêmes, mais avec un niveau de technicité plus important, plus d'autonomie du stagiaire dans le choix de ses méthodes pédagogiques. Cette étape vise également l'acquisition de savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire permettant l'analyse de contextes et de situations ainsi que la conception

pédagogique à différents plans (projets, séances, méthodes, démarches, outils...).

Le niveau de production est plus important, les situations pédagogiques sont plus ouvertes (situations pédagogiques à base de double tâche, groupe de pratiquants de niveau hétérogène, ...).

Les connaissances (sciences humaines, biologiques, réglementaires, ...) sont plus poussées. A ce stade, l'apprenant est dans une transition de son rapport au savoir : il passe du stade "utilisation des compétences" vers "assimilation des compétences".

La maîtrise "guidée" de l'ensemble des compétences est attendue à l'issue de cette étape de formation. L'utilisation de différents outils pédagogiques (comme les analyses vidéo, les auto-confrontations, ...) est très fréquente.

Les analyses des conduites professionnelles réalisées en structure d'alternance rythment les séquences de formation : les bénéfices que le stagiaire retire de sa formation doivent être perceptibles en alternance. La collaboration avec le tuteur est le maillon essentiel de la progression.

- **3ème étape** : A l'étape 3, le stagiaire est dans une phase très importante en termes d'assimilation de son savoir-faire. Cette période est celle des mises en situations pédagogiques complexes. Ils sont beaucoup plus autonomes dans la réalisation des tâches qui leur sont proposées, le niveau d'exigence est beaucoup plus poussé (en termes d'analyse, de justesse de correction, de programmation des apprentissages, d'étayage théorique quant aux choix opérés,...).

Lors de cette étape, les formateurs ciblent le perfectionnement et l'approfondissement des savoirs, des savoirs faire et des savoirs faire spécifiques aux activités de la natation. L'ensemble des concepts est maîtrisé, les capacités d'adaptation sont poussées. Certaines séquences de formation "entre pairs" sont d'ailleurs proposées. Les situations pédagogiques proposées sont très variées. C'est l'étape de formation la plus longue, avec en particulier une phase en entreprise très longue. Les conditions d'apprentissage sont optimisées par le lien entre l'équipe de formation et le tuteur en entreprise. Cette étape va logiquement déboucher sur la période des examens et des certifications.

- **4ème étape** : Dernière étape de la formation, c'est une phase de consolidation qui poursuit différents objectifs : - préparation des rattrapages (éventuels), - contenus de formation "périphériques" : PNL, nutrition, statuts d'emplois, aide à la création d'entreprise - préparer la transition entre la fin de la formation et l'insertion professionnelle, aussi rapide et durable que possible.

Par souci d'organisation, certains domaines demeurent cependant linéaires dans la programmation (mise en situations avec public réel, travail sur les techniques d'animation et d'entraînement) et sont abordés selon une fréquence quasi hebdomadaire.

4/ Individualisation de la formation :

A l'issue de la sélection, une information et des séquences individuelles de positionnement permettront de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long de la formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire.

Certains diplômes donnent droit à des équivalences et/ou dispenses d'épreuves.

Les titulaires d'un autre BPJEPS sont allégés de l'UC1 et de l'UC2.

Les UC (Unités Capitalisables) peuvent être validées indépendamment les unes des autres ou sous forme de bloc de compétences.

Aucune passerelle.

5/ Organisation de la formation :

Formation présentielle et quelques heures en distanciel.

Les modalités de suivi de cours en distanciel sont précisées au démarrage de la formation ; pour les candidats non équipés en ordinateur, des solutions temporaires peuvent être proposées par le centre de formation.

Par défaut, le.la candidat.e doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

Les cursus de formation que nous proposons durent 12 mois. Ils proposent une alternance centre de formation / entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes

des structures d'accueil et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

Le parcours de formation proposé à INSULA FORMATION : *Sous réserve d'habilitation par la DRAJES*

Dates Sélections	02 et 03 Septembre 2024
Date limite rendu dossier	30 Août 2024
Date de début	05 Septembre 2024
Date de fin	04 Septembre 2025
Soit	12 mois
Nb heures au total	1803h
Dont en OF Insula Formation	637h dont 52h FOAD
Dont en ALTERNANCE	1166h
Organisation de la formation et de l'alternance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En formation 5 jours par semaine sur 4-5 semaines ➤ En structure d'alternance : 4-5 semaines ➤ Alternance massée à raison de 35h pendant la saison (avril-fin août)
Interruption Formation	25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat d'apprentissage ➤ Financement Pôle Emploi ➤ Formation Professionnelle Continue : OPCO, Projet de Transition Professionnelle ➤ Autofinancement
Nb de stagiaires	8 à 20 stagiaires

Coût de la formation

Un chèque de 30 € de frais de gestion administrative à l'ordre d'INSULA FORMATION

Un chèque de 60 € (Frais d'inscription TEP à venir)

De nombreux moyens de financement sont possibles et INSULA FORMATION vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée www.insulaformation.fr ou contactez-nous sur administration@insulaformation.fr

Diplôme		BPJEPS AAN
Moyens de financement possibles		Coût pour le stagiaire
Contrat d'apprentissage	OUI	GRATUIT
Contrat de professionnalisation	OUI	GRATUIT
Pôle Emploi	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
CPF	OUI	GRATUIT* <i>*Si prise en charge totale En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel</i>
Financement personnel	OUI	Parcours complet 8700 € net de taxe et incomplet (15€/heure) * <i>*Tarif modulable selon le volume horaire et l'expérience de chaque candidat.</i>

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée d'INSULA FORMATION

INSULA FORMATION s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires

Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	Pourcentage
Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné		
Taux de satisfaction	Issu du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	Inconnus à ce jour (1 ^{ère} session en 2024-2025)
Taux de réussite	Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications	
Taux d'abandon	Nb abandons / nb de stagiaires entrants	
Taux de poursuite d'étude	A + 6 mois, nb de stagiaires en poursuite d'étude / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	Inconnus à ce jour (1 ^{ère} session en 2024-2025)
Taux d'insertion professionnelle	A + 6 mois, nb de stagiaires en emploi / nb de stagiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire	
Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné		
Taux de rupture de contrats d'apprentissage	Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage	Inconnus à ce jour (1 ^{ère} session 2024-2025)
Taux de valeur ajoutée	Différence entre le taux d'emploi salarié en France à 6 mois observé et à 6 mois attendu	

Renseignements complémentaires & Contacts

Vous souhaitez...



...Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site



... être **accompagné** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**



...Vous **préparer aux tests** de sélections et à la **formation**



... Recevoir un **dossier d'inscription**



... Nous poser une **question**

Consulter www.insulaformation.fr ou écrivez-nous sur administration@insulaformation.fr

Personne à contacter : Aurélie KHATTABI - Mail : akhattabi@insulaformation.fr - Tel : 07-66-41-24-76

